

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-040

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise BAUDIN

Mise en place de zones 30

Vu la Commission infrastructure réunie le mardi 05 avril 2022 ;

La Ville de Chinon souhaite assurer la sécurité de tous les usagers de la voie publique ;

La question de la vitesse des véhicules se pose lors de chacune des réunions de quartier : c'est une préoccupation largement partagée.

Plusieurs campagnes de mesure de vitesse, avec pose de radars pédagogiques ont permis de caractériser la réalité et de mettre en place certains dispositifs techniques de type plateaux ralentisseurs.

Les mesures prises au fil du temps sur les limitations de vitesse amènent à multiplier le panneautage et ne donnent pas forcément, à ce jour, une visibilité et une continuité des vitesses limites (le cas des quais de Vienne est caractéristique de cet état de fait). Il est ainsi souhaitable de disposer de zones homogènes claires limitées à 20 km/h (zones de rencontre), 30 ou 50 km/h.

Une zone 30 est ainsi envisagée dans le centre historique et le quartier des Hucherolles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le principe de mise en place de zones 30 sur les secteurs mentionnés ci-dessus ;
- **RÉALISE** la concertation avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire le cas échéant ;
- **MET** en application cette mesure par arrêté municipal.

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Luc Dupont is written over a circular official seal of the Municipality of Chinon. The seal features a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE CHINON' around the perimeter.

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 19/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage